



CONSEIL MUNICIPAL DU

17 décembre 2019

Ont assisté à la séance :, Madame Brigitte JACQUEMOT, Maire ; Monsieur Bertrand REMOND, Monsieur René MARAND, Madame Nelly RENAUDIN, Maires Adjoints ; Madame et Messieurs Sébastien GERMAIN, Sylvain GORRET, Bernard JACQUEMIN, Valéry LEGENDRE, Catherine JOLIVET, Martial ROUSSEAU Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Pierre CUYPERS, pouvoir à Brigitte JACQUEMOT

Arnaud SZPUNAR, pouvoir à René MARAND

Absents:

Jérôme BEAULIER – Daniel HUREAU - Jean-Mary LARGILLIER

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

La séance est ouverte à 19h40

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (12 voix *Pour*) le compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2019.

2/ Finances : Annulation de titres / Décision modificative honoraires / Décision modificative FPIC

Annulation d'un titre suite à la dissolution CCYA, un titre de septembre doit être annulé et réaffecté comme suit :

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » - Article 673	+ 22 685 €
Chapitre 011 « Charges à caractères général » Article 615 221	- 22 685 €

Crédit à ajuster

Chapitre 012 « Charges de personnel & frais assimilés » Article 6451 « Cotisation à l'URSSAF	+ 1 310 €
Chapitre 011 « Charges à caractères général » Article 6237 « Publications »	- 1 310 €

Chapitre 014 « Atténuations de produits » Article 739 223 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 300 €
Chapitre 011 « Charges à caractères général » Article 615 232 « Réseaux »	- 300 €

3/ Dissolution des CCAS

Afin de simplifier le budget communal le maire propose de supprimer les CCAS d'Aubepierre et d'Ozouer le Repos. Après dissolution la commune exercera directement les attributions dévolues aux CCAS.

Le conseil municipal décide de :

- Dissoudre les 2 CCAS au 31 décembre 2019
- D'exercer directement cette compétence
- De transférer les budgets CCAS dans le budget communal
- D'informer les membres des CCAS par courrier

Le conseil municipal approuve la proposition du maire à 9 voix *Pour* – 3 voix *Contre* (V. Legendre / René Marand / Arnaud SZPUNAR)

4/ CCBN – Modification des statuts

Ajout dans les statuts :

Titre 2 – Compétences

B – Compétences optionnelles : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

C – Compétences facultatives / 3- Sant2

Aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé : acquisition, construction extension, aménagement et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire où les professionnels de santé sont unis par un projet de santé.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCBN comme décrit ci-dessus à 11 voix *Pour* – 1 voix *Contre* (V. Legendre)

5/ Lotissement du Marchais du Moulin (Aubepierre) - Délégation de signature

Afin de finaliser l'acte administratif de cession des parcelles de voirie du lotissement Marchais du moulin, il convient de prendre une nouvelle délibération autorisant un adjoint à prendre part à la signature de la convention. Le maire ne peut pas simultanément l'authentifier.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité (12 voix *Pour*) le maire à prendre une délibération visant à permettre à un adjoint de signer la convention liée au lotissement du Marchais.

6/ Centre de gestion

Le maire propose de renouveler l'adhésion :

- à la convention annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion pour 2020
- au service de médecine préventive et professionnelle pour 2020

Le conseil municipal autorise à l'unanimité (12 voix *Pour*) le maire à renouveler ces adhésions aux conventions gérées par le centre de gestion.

7/ Site internet

Suite à la cessation d'activité de la société CSIME ayant en charge la création et la maintenance du site internet communal, et afin de ne pas souffrir d'une interruption du site, le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un devis avec l'entreprise Pixelorigine.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité (12 voix *Pour*) le maire à signer un devis avec Pixelorigine pour le transfert des données sur un serveur, dans un premier temps, puis une refonte du site au cours du 1^{er} semestre 2020.

8/ Agenda

Vœux : 5 janvier 2020

Conseil municipal : 3 février 2020

Commission finances : 24 février 2020

Vote du budget primitif : 2 mars 2020

Election municipales : 15 et 22 mars 2020

9/ Divers

- Maintien de la Trésorerie de Nangis jusqu'au 31/12/2020
- Eaux pluviales rue St Christophe (Aubepierre) : étude + passage de caméra afin de solutionner rapidement le problème d'inondation dans la rue Saint Christophe (Aubepierre)
- Clocher église d'Aubepierre : Réception du permis de construire visant à effectuer les travaux sur le clocher de l'église d'Aubepierre. Une réunion visant à programmer le démarrage des travaux interviendra en janvier 2020.

La séance est levée à 22h15